

CHRISTIAN GAUZY

DIPLOMÉ ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE
DE CLERMONT-FERRAND

EXPERT COMPTABLE DPLE
INSCRIT AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL
DE LA RÉGION AUVERGNE

COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRIT AUPRÈS DE LA COUR D'APPEL
DE RIOM

3, RUE AMPÈRE
15000 AURILLAC
TÉL. 04 71 48 01 56
FAX 04 71 64 13 30
E-mail: cgauzy@gauzy-socagec.com

CHAMBRE REGIONALE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE AUVERGNE RHONE ALPES

3 Rue Colbert
63000 CLERMONT FERRAND

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE 2020



MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGRÉÉE, LE RÈGLEMENT PAR CHÈQUE EST ACCEPTÉ - SIRET 390 646 461 00033



CHRISTIAN GAUZY

DIPLOMÉ ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE
DE CLERMONT-FERRAND

EXPERT COMPTABLE DPL
INSCRIT AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL
DE LA RÉGION AUVERGNE

COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRIT AUPRÈS DE LA COUR D'APPEL
DE RIOM

3, RUE AMPÈRE
15000 AURILLAC
TÉL. 04 71 48 01 56
FAX 04 71 64 13 30

E-mail: cgauzy@gauzy-socagec.com

CHAMBRE REGIONALE DE
L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
AUVERGNE RHONE ALPES
3 Rue Colbert
63 000 CLERMONT FERRAND

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels **Exercice clos le 31 décembre 2020**

Mesdames et Messieurs, les adhérents,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la CHAMBRE REGIONALE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE AUVERGNE RHONE ALPES, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de mes appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Ces comptes ont été arrêtés dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice. J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de mon rapport, et notamment, je vous précise que je n'ai pas fourni à votre association de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

II. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que en application des dispositions de l'article L.823-9 et R823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- la réalité des valeurs figurant à l'actif du bilan.
- le traitement comptable et le rattachement des subventions et autres produits à l'exercice.
- le traitement comptable des titres associatifs émis en mars 2020.
- les informations relatives au Covid-19 mentionnées dans l'annexe des comptes. J'ai pu vérifier l'absence de conséquences significatives de la crise sanitaire Covid-19 sur la situation de l'association et la continuité de son exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

III. Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels, ainsi que sur les communications relatives aux effets de la crise liée au Covid-19.

CS

IV. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il est rappelé qu'il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

V. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

J'ai effectué l'audit des comptes de votre association conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, dans le cadre desquelles le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre, il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ; il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation

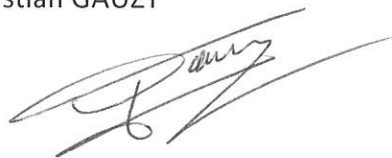
cf

et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Aurillac, Le 20 mai 2021.

Le commissaire aux comptes,

Christian GAUZY

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gauzy', with a long horizontal stroke extending to the right.

CHAMBRE REGIONALE DE L'ECONOMIE SOCIALE
ET SOLIDAIRE AUVERGNE RHONE ALPES
3 Rue Colbert
63000 CLERMONT FERRRAND

COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31/12/2020

- Bilan
- Compte de résultat
- Annexe

Christian GAUZY
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
3, rue Ampère - 15000 AURILLAC
Tél. 04 71 48 01 56 Fax 04 71 64 13 30

BILAN ACTIF

ASSOC CRESS AUVERGNE-RHONE-ALPES

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

ACTIF

ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

Frais de recherche et développement

Donations temporaires d'usufruit

Concessions, brevets et droits similaires

Autres immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles en cours

Avances et acomptes

Immobilisations corporelles

Terrains

Constructions

Installations techniques, matériel et outil.

Autres immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles en cours

Avances et acomptes

Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés

Immobilisations financières (2)

Particip. et créances rattach. à des part.

Autres titres immobilisés

Prêts

Autres immobilisations financières

TOTAL (I)

Comptes de liaison

TOTAL (II)

ACTIF CIRCULANT

Stocks et en-cours

Créances (3)

Créances clients, usagers et comptes ratt.

Créances reçues par legs ou donations

Autres

Valeurs mobilières de placement

Disponibilités

Charges constatées d'avance (3)

TOTAL (III)

Frais d'émission des emprunts (IV)

Primes de remboursement des emprunts (V)

Ecart de conversion actif (VI)

TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Brut

Amort. & Dépréc.

Net

01/01/2019 au
31/12/2019

2 032

623

1 408

1 815

14 400

14 400

65 587

59 789

5 798

7 653

1 000

1 000

1 000

10 106

10 106

9 921

93 124

60 412

32 712

20 388

31 082

31 082

29 847

225 525

225 525

263 209

557 429

557 429

249 308

3 148

3 148

3 541

817 184

817 184

545 905

910 308

60 412

849 896

566 293

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

ASSOC CRESS AUVERGNE-RHONE-ALPES

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

PASSIF

	Du 01/01/2020 au 31/12/2020	Du 01/01/2019 au 31/12/2019
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	20 000	20 000
Fonds propres complémentaires		4 000
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	47 923	47 923
Réserves pour projet de l'entité	143 616	143 616
Autres réserves		
Report à nouveau	53 724	
Excédent ou déficit de l'exercice	12 742	49 724
	<i>Situation nette</i>	265 264
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	278 006	265 264
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
Provisions		
Provisions pour risques	13 000	3 900
Provisions pour charges		
TOTAL (III)	13 000	3 900
DETTES (1)		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	280 300	300
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	53 231	55 766
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	75 847	85 688
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 856	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	145 656	155 375
TOTAL (IV)	558 890	297 129
Ecarts de conversion passif	(V)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	849 896	566 293

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

558 890

297 129

Christian GAUZY
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
3, rue Ampère - 15000 AURILLAC
Tél. 04 71 48 01 56 Fax 04 71 64 13 30

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOC CRESS AUVERGNE-RHONE-ALPES

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Du 01/01/20 au 31/12/20	Du 01/01/19 au 31/12/19
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Cotisations	100 844	102 215
Ventes de biens		
Ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	96 344	184 823
Parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	540 498	574 285
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges	18 111	19 508
Utilisations des fonds dédiés		3 294
Autres produits	159	172
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	755 955	884 297
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Autres achats et charges externes *	198 066	343 522
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	23 332	19 033
Salaires et traitements	361 133	349 936
Charges sociales	139 051	144 220
Dotations aux amortissements, dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	4 707	6 375
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		2 600
Dotations aux provisions	9 100	
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	2 130	50
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	737 519	865 736
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	18 437	18 561
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	448	200
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	13	16
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	461	216

Christian GAUZY
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
3, rue Ampère - 15000 AURILLAC
Tél. 04 71 48 01 56 Fax 04 71 64 13 30

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOC CRESS AUVERGNE-RHONE-ALPES

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Du 01/01/20 au 31/12/20	Du 01/01/19 au 31/12/19
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	5 456	
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	5 456	
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	-4 995	216
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	764	32 486
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	764	32 486
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	716	372
Sur opérations en capital	747	20
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		1 147
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	1 463	1 539
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	-699	30 948
Impôt sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	757 180	916 999
TOTAL DES CHARGES	744 438	867 275
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	12 742	49 724
* Y compris :		
Redevances de crédit-bail mobilier		
Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	764	32 486
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	716	372
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de	-699	30 948

Christian GAUZY
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
3, rue Ampère - 15000 AURILLAC
Tél. 04 71 48 01 56 Fax 04 71 64 13 30

ANNEXE COMPTABLE

Christian GAUZY
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
3, rue Ampère - 15000 AURILLAC
Tél. 04 71 48 01 56 Fax 04 71 64 13 30

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

ASSOC CRESS AUVERGNE-RHONE-ALPES

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Information		
	Produite	Non significative	Non applicable
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	0		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	0		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	0		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS			
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN			
CRÉDIT BAIL			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
ÉCARTS DE RÉÉVALUATION			
<i>Variations de la réserve spéciale de réévaluation</i>			
<i>Variations de la provision spéciale de réévaluation</i>			
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES STOCKS			
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	0		
EFFETS DE COMMERCE			
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	0		
BILAN, COMPTE DE RÉSULTAT CHANGEMENT DE MÉTHODE	0		
COMPOSITION DES FONDS PROPRES	0		
TABEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES	0		
TABEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS			
LEGS, DONATIONS OU ASSURANCES-VIE			
TABEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)			
COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)			
TABEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES CR ET CROD			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	0		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF			
LES ENGAGEMENTS			
DETTES GARANTIES PAR DES SURETÉS RÉELLES			
HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES			
LES EFFECTIFS			
RESSOURCES, VENTILATION DE L'IMPÔT, INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES SUR LES CAPITAUX PROPRES			
ANNEXE COVID-19			
COMMENTAIRE			

Christian GAUZY
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
3, rue Ampère - 15000 AURILLAC
Tél. 04 71 48 01 56 Fax 04 71 64 13 30

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 849 896,02 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 12 742,34 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Ces comptes annuels ont été établis le 30/04/2021.

L'association a émis des titres associatifs en mars 2020 pour un total de 280 000 €.

Caractéristiques :

- durée : 7 ans
- taux d'intérêt annuel : 2.45%
- valeur nominale : 5 000 €
- nombre de titres émis : 56

L'entité constate que la crise sanitaire (COVID-19) n'a pas d'impact significatif en raison de son activité.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2020 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et celles du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC 99-01.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Christian GAUZY
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
3, rue Ampère - 15000 AURILLAC
Tél. 04 71 48 01 56 Fax 04 71 64 13 30

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Installations générales, agen,	10 ans ans
- Matériel de transport	7 ans ans
- Matériel de bureau et informat	de 2 à 6 ans ans
- Mobilier	de 3 à 8 ans ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur les immobilisations financières (titres) et titres de placement ne sont pas incorporés dans les coûts des immobilisations et sont comptabilisés en charges.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Christian GAUZY
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
3, rue Ampère - 15000 AURILLAC
Tél. 04 71 48 01 56 Fax 04 71 64 13 30

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

ASSOC CRESS AUVERGNE-RHONE-ALPES

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	2 032		14 400
	Terrains				
	Constructions				
CORPORELLES	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales, agencés & aménagés construct.				
	Installations techniques, matériel & outillage industriels				
	Inst. générales, agencés & aménagés divers		5 896		
	Autres immos corporelles		18 793		
	Matériel de bureau & mobilier informatique		39 562		3 194
	Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL	64 251		3 194
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		1 000		
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		9 921		185
		TOTAL	10 921		185
TOTAL GENERAL			77 204		17 779

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste	par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			16 432	
	Terrains					
	Constructions					
CORPORELLES	Sur sol propre					
	Sur sol d'autrui					
	Inst. gal. agen. amé. cons					
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					
	Inst. gal. agen. amé. divers				5 896	
	Autres immos corporelles				18 793	
	Mat. bureau, inform., mobilier			1 858	40 898	
	Emb. récupérables & divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL		1 858	65 587	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations				1 000	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières				10 106	
		TOTAL			11 106	
TOTAL GENERAL				1 858	93 124	

Christian GAUZY
EXPERT COMPTABLE

COMMISSAIRE AUX COMPTES
3, rue Ampère - 15000 AURILLAC
Tél. 04 71 48 01 56 Fax 04 71 64 13 30

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

ASSOC CRESS AUVERGNE-RHONE-ALPES

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, développ.	TOTAL			
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	217	406	623
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outill. industriels				
Inst. générales agencem. aménag.	5 896			5 896
Autres immob. corporelles	18 793			18 793
Mat. bureau et informatiq., mob.	31 909	4 301	1 111	35 100
Emballages récupérables divers				
TOTAL	56 598	4 301	1 111	59 789
TOTAL GENERAL	56 815	4 707	1 111	60 412

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	REPRISES Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mouv. net des amorts fin de l'exercice
Frais d'établissements							
TOTAL							
A. Immob. incorpor.							
TOTAL							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et aménag.							
Inst. techn. mat. et outillage							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

Christian GAUZY
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
3, rue Ampère - 15000 AURILLAC
Tél. 04 71 48 01 56 Fax 04 71 64 13 30

LOCATIONS

ASSOC CRESS AUVERGNE-RHONE-ALPES

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

ASSOC CRESS AUVERGNE-RHONE-ALPES

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	10 106		10 106
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	31 082	31 082	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres Taxe sur la valeur ajoutée			
	coll. publiques Autres impôts, taxes & versements assimilés	212 022	212 022	
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	13 504	13 504	
	Charges constatées d'avance	3 148	3 148	
TOTAUX		269 861	259 755	10 106
Renvois	(1) Montant - Créances représentatives de titres prêtés			
	(2) des - Prêts accordés en cours d'exercice			
	(2) - Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

ASSOC CRESS AUVERGNE-RHONE-ALPES

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	3 148
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	3 148

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	236 283
Disponibilités	
TOTAL	236 283

Christian GAUZY
 EXPERT COMPTABLE
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 3, rue Ampère - 15000 AURILLAC
 Tél. 04 71 48 01 56 Fax 04 71 64 13 30

COMPOSITION DES FONDS PROPRES

ASSOC CRESS AUVERGNE-RHONE-ALPES

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

Christian GAUZY
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
3, rue Ampère - 15000 AURILLAC
Tél. 04 71 48 01 56 Fax 04 71 64 13 30

TABLEAU VARIATION DES FONDS PROPRES

ASSOC CRESS AUVERGNE-RHONE-ALPES

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Libellé	À l'ouverture de l'exercice			Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
	avant règlement ANC 2018-06	règlement ANC 2018-06 au 01/01/2020	avec règlement ANC 2018-06 au 01/01/2020				
Fonds associatifs sans droit de reprise	24 000,00		24 000,00				
Fonds propres statutaires							20 000,00
Fonds propres complémentaires							
Réserves	191 539,35		191 539,35				
Réserves statutaires ou contractuelles							47 923,35
Réserves pour projet de l'entité							143 616,00
Report à nouveau		4 000,00	4 000,00	49 724,45			53 724,45
Excédent ou déficit de l'exercice	49 724,45		49 724,45		12 742,34	49 724,45	12 742,34
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		-4 000,00	-4 000,00				
TOTAUX	265 263,80		265 263,80	49 724,45	12 742,34	49 724,45	278 006,14

Christian GAUZY
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
3, rue Ampère - 15000 AURILLAC
Tél. 04 71 48 01 56 Fax 04 71 64 13 30

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

ASSOC CRESS AUVERGNE-RHONE-ALPES

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)	280 000			280 000
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)	300	300		
Fournisseurs & comptes rattachés	53 231	53 231		
Personnel & comptes rattachés	20 098	20 098		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	39 679	39 679		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	16 070	16 070		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	3 856	3 856		
Dettes représentatives des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	145 656	145 656		
TOTAUX	558 890	278 890		280 000

Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

Christian GAUZY
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
3, rue Ampère - 15000 AURILLAC
Tél. 04 71 48 01 56 Fax 04 71 64 13 30

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

ASSOC CRESS AUVERGNE-RHONE-ALPES

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	145 656
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	145 656

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 345
Dettes fiscales et sociales	32 291
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	1 444
TOTAL DES CHARGES À PAYER	42 081

Christian GAUZY
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
3, rue Ampère - 15000 AURILLAC
Tél. 04 71 48 01 56 Fax 04 71 64 13 30